

la Manche

à Gauche

L'hebdo de la Fédération du PCF - numéro spécial élu-e-s

«Le propre de la solidarité c'est de ne point admettre d'exclusion.»

Victor Hugo

Le dessin de la semaine

Quand arrogance rime avec ignorance ...



Le point sur le sujet des Factures et les Enjeux de Réhabilitation

Face à un sujet qui nous concerne toutes et tous, locataires comme propriétaires, le plus urgent est d'informer sur les dispositifs qui existent et sur ceux qui restent à construire.

Une prochaine réunion est prévue en mai. Sous la présidence du maire de Cherbourg en Cotentin et celle du président de l'agglomération, elle réunira la ville de Cherbourg en Cotentin, l'agglomération, le département de la Manche, les services de l'Etat et les bailleurs sociaux.

Vous trouverez ci-dessous un point sur les leviers que les différents acteurs actionnent ou vont actionner.

Le Département

Le département porte le dispositif de **fonds social au logement**. A la suite des hausses importantes de factures, il a été demandé de faire remonter les dossiers y compris ceux qui ne sont pas dans le barème. Il faudra donc faire un point de cette situation lors de la réunion.

Les informations peuvent être remontées auprès des délégués de la CNL, ou auprès de vos élu-e-s dans la perspective de cette réunion.

Le département met également en œuvre une politique d'aide à la rénovation thermique pour tous les propriétaires. C'est le dispositif **Planète Manche Rénovation**.

L'Etat

A lancé un appel à projet concernant la réhabilitation des logements sociaux. Une aide de 4000 euros pour de la réhabilitation énergétique, et de 8000 euros pour une réhabilitation lourde.

Un peu moins de 300 logements ont été identifiés en étiquette F ou H. Obligation de passer en C pour bénéficier de cette aide.

- Il y a besoin d'une actualisation des étiquettes thermiques par les bailleurs.
- Il est nécessaire d'interpeller l'Etat sur un élargissement du dispositif trop restrictif.

L'Agglomération

Elle peut utiliser l'effet levier de l'appel à projet Etat pour compléter les aides à la rénovation thermique.

L'enjeu est donc de fixer un volume d'interventions financières dans le cadre du programme local de l'Habitat avec des critères précis.

L'agglomération a également mis en place un guichet unique « Ma prim rénov » pour l'habitat privé.

Les Bailleurs

- Doivent actualiser leurs plans stratégiques patrimoniaux et leurs priorités d'intervention.
- Doivent répercuter sur les provisions de charges les effets des décrets de décembre 2022 et les effets des renégociations de contrat quand elles ont eu lieu.
- Doivent se coordonner pour éviter des hausses de loyers différentes entre bailleurs.

La Ville

Elle prévoit une première extension du réseau de chaleur des provinces de façon à réduire les charges des locataires.

Elle doit communiquer au mois de juin sur le schéma de cette extension pour savoir quels logements (et à quel rythme,) bénéficieront des effets de ce raccordement au réseau de chaleur.

Elle met en place des échanges avec les porteurs de projets pour valoriser la qualité des logements et la qualité d'usage. C'est l'atelier public d'urbanisme.

Elle apporte une aide complémentaire à celle de l'agglomération sur l'accès à la propriété sociale et pour la construction de logements sociaux.

vos élu-e-s



Amiot
Florence



Hulin
Bertrand



Hurel
Karine



Lejamtel
Ralph



Lemoigne
Sophie



Perrier
Didier



Plaineau
Nadège



Varenne
Valérie



Quels Enjeux Prioritaires ?

Notre groupe d'élu-e-s alerte à nouveau sur l'injustice que représente pour les plus modestes la hausse des factures (Loyers plus charges). Il est de ce point de vue inacceptable que lorsque des contrats ont été renégociés, les provisions de charge ne soient pas revues à la baisse.

Face à des hausses très importantes, tout doit rapidement être mis en place pour répercuter les effets des baisses de contrat, au bénéfice des locataires.

Lors de la réunion avec la ville, nous avons appris que le coût auprès du fournisseur était passé de 220 euros à 68 euros le Mg/wh.

Il est également anormal que les bailleurs ne se coordonnent pas pour pratiquer les mêmes hausses de loyers. C'est inéquitable. Ainsi un bailleur a voté une hausse de 1 %, et un autre une hausse de 3.5 % !

L'objectif sera de déterminer l'étiquette thermique des lieux où les hausses ont été les plus fortes, afin de programmer les interventions et de calibrer les aides en fonction de celles-ci.

Notre groupe d'élu-e-s se tient à votre disposition pour recueillir les témoignages et porter au sein de la majorité municipale les besoins devant être pris en compte.

Dans la mesure où les collectivités, l'Etat, les bailleurs, les associations de locataires ou de propriétaires se réunissent, tout doit être mis en place pour un plan coordonnée d'interventions. A la fois pour améliorer la performance énergétique des bâtiments mais aussi pour améliorer la qualité des habitations.



AssociationLaGauchedebout



asso.lagauchedebout@gmail.com

Entrez dans l'action avec le PCF

- Je souhaite recevoir chaque semaine ce bulletin
- Je participe aux actions de la NUPES avec les communistes
- J'adhère au PCF

Nom & prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

Bulletin à renvoyer par courrier à PCF50

59, rue Montebello - 50100 Cherbourg-en-Cotentin ou par mail pcf50@orange.fr

Une publication éditée
chaque jeudi par le



Inscrivez-vous
gratuitement
à la newsletters MAG
pcf50@orange.fr

